

Conseil municipal du 07 mars 2024

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard Joël, Guetté Louis-Marie, Point Frédéric, Le Breton Michel, Cillon Valérie, Rochais Alain, Thomas Céline, Bâcle Marie-Josèphe, Defrance Nicolas, Sigonneau Sébastien, Rouillard Claude, Thomas Jean-Pierre

Pouvoirs : Mme Balada Béatrice donne pouvoir à M. Le Breton Michel, M. Vivion Jean-Philippe donne pouvoir à M. Guetté Louis-Marie, Mme Testard Emilie donne pouvoir à M. Poupard Joël

Absents excusés : Balada Béatrice, Vivion Jean-Philippe, Testard Émilie

Charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables

En Pays de la Loire, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) fixe, entre autres, l'objectif d'atteindre 100 % de la consommation d'énergies régionales par des énergies renouvelables et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ainsi dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Cholet Agglomération conduit la stratégie politique suivante :

- tendre vers une décarbonation totale et préserver la qualité de l'air, notamment en réduisant la consommation d'énergie, en augmentant la production d'énergies renouvelables et en développant les puits de carbone,
- conforter la richesse environnementale et écologique, notamment la biodiversité, et renforcer le "poumon vert" de l'agglomération,
- assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau.

Ces orientations visent à l'autonomie énergétique pour 2050 et à porter la part des énergies renouvelables à 90,5 % de la consommation énergétique du territoire de l'agglomération. Pour atteindre cet objectif, le développement des projets d'énergies renouvelables d'envergure constitue un chemin incontournable. Cependant, face à la multiplication des sollicitations des porteurs de projets auprès des élus locaux, et pour appréhender ces projets au-delà de l'échelon communal, il est apparu nécessaire aux communes membres de Cholet Agglomération de se doter d'une charte commune afin de partager les conditions du développement local des énergies renouvelables en vue de développer des projets de qualité, intégrés au mieux dans l'environnement et le paysage local tout en maîtrisant les retombées économiques sur le territoire.

Cette charte encadre les projets d'énergies renouvelables de tout type (solaire, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse...) et localisés sur le territoire de Cholet Agglomération, avec une attention particulière pour les projets éoliens, solaires d'ampleur et de méthaniseurs. Elle vise à identifier les engagements de ses signataires et leurs attentes vis-à-vis des porteurs de projets. Le cas échéant, des dispositifs d'accompagnement ou de soutien seront proposés, filière par filière.

Les engagements généraux de Cholet Agglomération et des communes du territoire ainsi que la création d'un schéma de gouvernance doivent favoriser le bon déroulement des projets d'énergies renouvelables.

Cette charte propre au territoire de Cholet Agglomération s'inscrit dans les principes de la charte départementale en faveur des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale. Cette dernière est déployée avec l'appui de structures expertes (réseau des énergies citoyennes en Pays-de-la-Loire – RECIT, SIEMML, etc.) et vise à proposer un cadre commun aux co-porteurs de ces projets en vue de faciliter leur coopération.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables, annexée à la présente.

Le Conseil Municipal de la commune des Cerqueux du 7 mars 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n° VII-6 du Conseil de Communauté du 20 janvier 2020, approuvant l'engagement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,

Considérant l'intérêt à s'inscrire dans une démarche globale de transition énergétique en favorisant et maîtrisant le développement des projets d'énergies renouvelables,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE

Article unique : d'approuver la charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables sur le territoire choletais.

Lotissement du Champ Blanc – réservation du lot 36

Le maire informe le conseil municipal de la vente du lot 36 dans le lotissement du Champ Blanc. Pour des raisons administratives, cette délibération a été rattachée au Conseil Municipal du 8 février 2024.

Subventions 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour 2024 :

Club photo	300.00 €
AMDR Maucernay.....	1760.00 €
Association Soleine	1500.00 €
MFR de l'Argentonnay	23.00 €

Affaires sociales

Aucune réunion n'a été programmée depuis le dernier Conseil Municipal.

La prochaine programmation de la saison Itinérance (Services culturels de Cholet Agglomération) est en cours de réalisation. Deux spectacles seront proposés à la salle Du Cormier : le vendredi 11/10/2024 pour les enfants et le samedi 12/10/2024 pour le public. Valérie Cillon a une réunion de commission prochainement. Elle devrait en savoir plus sur la tonalité de la proposition.

Développement et Cadre de Vie

Voirie

Arrêt de bus – L'entreprise CREPEAU s'est déplacée avec l'entreprise BOUCHET pour étudier les travaux de reprise des barrières mal posées. A SUIVRE.

Local des associations

Les premiers devis concernant l'aménagement extérieur du local des associations sont arrivés.

- ➔ L'entreprise BOUCHET a fait un devis d'environ 6 000 € HT pour le recalibrage de la cour et la pose d'enrobé autour du bâtiment (en attente du devis officiel). La commission propose de faire un second devis auprès de l'entreprise GAUFRETEAU ou de BOUCHET Vezins ;
- ➔ ESPACE CREATIC : devis de 2 224.90 € HT pour la fourniture de lisses et poteaux le long du chemin de Boisdon (2 poteaux à l'entrée du chemin piétonnier et un banc). Voir pour un autre devis chez MANUTAN par exemple. ;
- ➔ SARL RETAILLEAU SOUDURE : devis de 1 154 € HT pour la fourniture d'une barrière haute à l'entrée du parking du local. Voir pour un autre devis chez NADIA.

Voir avec Pascal pour ôter le sable derrière le local.

Cimetière – A la suite de ses formations sur la gestion des cimetières et les reprises de concession, Béatrice Balada se propose pour travailler en collaboration avec les secrétaires de mairie sur la création d'un nouveau plan. Faire également le point sur les reprises de concessions pour faire établir des devis.

Chemins ruraux – Le travail déjà effectué par le groupe de travail doit être repris pour élaborer un dossier plus étoffé. Ce travail devra être mené conjointement par le secrétariat et le groupe (à la reprise de Laurence fin Avril).

Bâtiments

Tireuse à bière Salle du Cormier

A ce jour, nous avons reçu 1 devis de l'entreprise BOISSON PLUS pour un montant de 1 800 € HT ; Nous n'avons pas de retour de LIBOUREAU.

Le Conseil Municipal décide de valider le devis de Boisson Plus.

Il conviendra ensuite de mettre en place un contrat de maintenance.

Monument aux morts

Les travaux doivent être finis pour fin Avril (Célébration 08 Mai aux Cerqueux). 3 devis sont arrivés :

- ➔ L'ATELIER DES COULEURS pour un montant de 2 910 € HT. Ce devis comprend également, le nettoyage des marches.
- ➔ LCB DECO pour un montant de 1 833.89 € HT (sans la peinture des lettres)
- ➔ ENTREPRISE PAILLAT pour un montant de 2 250 € HT. L'entreprise a confirmé pouvoir intervenir fin Avril.

Vu les délais et d'autres contraintes à respecter, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise Paillat Norbert d'Yzernay.

Local familles rurales et assos

Un nouveau devis de France désamiantage est en attente. Afin d'essayer de diminuer les coûts, des études pourront être faites en parallèle du dossier de la salle de sports (moins de déplacements, coût en baisse dû à plusieurs études sur la commune...).

Cholet Agglomération

Commission Ruralité : Fond de concours : Afin d'accompagner les communes dans leurs projets d'équipements concourant au maintien et au développement de l'attractivité de la commune, Cholet Agglomération propose un fond de concours. La commune des Cerqueux peut prétendre à la somme de 20 000 €. Il est décidé de demander cette enveloppe dans le cadre de la démolition de la salle de sport.

Branchements EU/EP : les maisons locatives SLH, rue des Ouches, dont la plupart ont été vendues ne sont pas correctement branchées au réseau collectif d'assainissement. Des travaux devront être réalisés par les propriétaires.

Commission environnement : afin de valoriser les objets dont veulent se débarrasser les entreprises, une étude est en cours. En effet, entre entreprises, il sera éventuellement possible, au lieu de les jeter, de récupérer et réutiliser ces objets.

Commission solidarité : Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Maine-et-Loire a souhaité développer une politique d'accès au droit. Dans cette perspective, le CDAD, la Ville de Cholet, Cholet Agglomération, le barreau d'Anger et le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles de Maine-et-Loire (CIDFF 49) ont décidé de créer un Point Justice à Cholet.

Questions diverses

Personnel communal : Mme Géraldine Liska a fait part à Monsieur le Maire de sa volonté de demander sa mutation. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un courrier va lui être envoyé pour accuser réception et d'accepter sa demande de partir à compter du 27/05 prochain.

Mail d'un citoyen : un habitant de la commune a fait part de ses suggestions quant à l'éclairage public qui ne s'allume qu'à partir de 6h30 le matin alors que certaines personnes partent travailler en vélo ou à pied pour 5h : il propose de laisser allumer quelques réverbères ou d'investir dans des appareils à détection. A cette demande, le Conseil redit que cette décision a été prise dans un souci d'économie et d'écologie et qu'il ne reviendra pas en arrière. De plus, il évoque l'impraticabilité autour de l'étang pendant l'hiver. Il souhaiterait que la commune investisse dans un revêtement dur et durable. A cette suggestion, le Conseil Municipal évoque des quantités de pluies anormales depuis plusieurs mois. Pour autant, il serait peut-être intéressant de constater l'état du chemin et pourquoi, remettre de la pierre en fonction.

Enquête publique Transports Brémond : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique concernant l'Entreprise Brémond (mise en compatibilité du PLU de la commune avec le projet d'agrandissement) qui se tient du mardi 27 février 9h au vendredi 29 mars 2024 à 17h30. Le commissaire enquêteur est venu le lundi 4 mars dernier et sera à nouveau présent à la mairie des Cerqueux le vendredi 29 mars prochain de 15h00 à 17h30.

Salle de sport : la publication de l'appel d'offre a été déposée. La réception des plis est fixée au 17/04/2024 à 12h00.

RD 148 : le département de Maine-et-Loire va mettre cette route à 70 km/h avec un sens interdit aux poids lourds dans le sens Les Cerqueux/Yzernay. Des panneaux seront installés pour leur information.

Projet MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : 2 assistantes maternelles de la commune ont pour projet la création d'une MAM. Le dossier est en cours.

Prochaine réunion le jeudi 11 avril 2024

Affaires sociales

mardi 26 mars 2024

20h00